



COLLEGE TEXEIRA DA MOTTA
27 RUE EUGENE DE LOUISE
97419 LA POSSESSION
Tél. : 02 62 55 80
Fax : 02 62 55 26 89

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE (ART 27 DU CMP)

CONSULTATION POUR LA FOURNITURE DE MANUELS SCOLAIRES AU COLLEGE TEXEIRA DA MOTTA

Règlement de Consultation et Cahier des Clauses Particulières valant Acte d'Engagement

- **DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : Le MERCREDI 14 JUIN 2017**
- **HEURE LIMITE DE RECEPTION : 12 heures (heure locale)**

I- IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR PUBLIC

- **Identifiant de la personne morale de droit public qui passe le marché**

COLLEGE TEXEIRA DA MOTTA
27 rue Eugène de Louise
97419 LA POSSESSION
Tél : 02 62 55 26 80
Fax : 02 62 55 26 89

- **Personne responsable des marchés :**
Madame Murielle SUBRERO, Principale du Collège Texeira Da Motta
- **Personne habilitée à donner les renseignements** prévus à l'article 109 du Code des Marchés Publics : La Gestionnaire du Collège Texeira Da Motta, Tél. 02 62 55 26 84
Email : gestion.9741236a@ac-reunion.fr
- **Comptable assignataire des paiements :**
L'Agent Comptable du Lycée de la Possession

II- REGLEMENT DE CONSULTATION

II- 1 : Objet du marché

La présente consultation concerne la fourniture de manuels scolaires au Collège Texeira Da Motta pour la rentrée 2017.

II-2 : Procédure

La procédure utilisée est celle du marché passé selon la procédure adaptée, conformément aux dispositions des articles 27 du Code des Marchés Publics. En cas de besoin, une négociation avec les candidats pourra intervenir.

II-3 : Modalités de remise des offres

Les offres peuvent être transmises :

- par envoi électronique à l'adresse suivante : gestion.9741236a@ac-reunion.fr avec la mention « MAPA MANUELS SCOLAIRES 2017 –CONFIDENTIEL ».
- par voie postale
- ou déposées au Collège contre récépissé.

Le cachet de la poste ne fait pas foi, seule la date de réception est prise en compte.

Les plis cachetés porteront la mention « MAPA MANUELS SCOLAIRES » et seront adressés à : Madame la Principale – COLLEGE TEXEIRA DA MOTTA – Service Gestion – 27 Rue Eugène de Louise -97419 LA POSSESSION

II-4 : Date et heure limites de transmission des offres

La date limite de remise des offres est fixée au : **MERCREDI 14 JUIN 2017 à 12h00 (heure locale)**. Les dossiers dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites ne seront pas retenus.

II-5 : Contenu des offres

Le marché est constitué par les documents contractuels ci-dessous énumérés :

- le présent document valant acte d'engagement, complété et signé par le candidat
- le tableau des offres en annexe 1 dûment complété et signé
- les déclarations DC1 et DC2 complétées et signées.

II-6 : Critères d'appréciation des offres

Après examen de la recevabilité des offres, le marché sera attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères suivants :

- Délai de livraison : 30 %
- Le prix et conditions financières (pourcentage consenti sur le prix éditeur TTC métropole sur la commande initiale et la commande complémentaire, coût global du service après-vente : échange suite à ouvrage abîmé ou erreur) pour 70 %

II-7 : Durée de l'engagement du fournisseur et durée du marché

Les soumissionnaires retenus resteront engagés par leurs offres pendant **quatre vingt dix jours (90 jours)** à compter de la date limite de réception des offres.

L'acte d'engagement après signature de la personne responsable du marché aura valeur de marché.

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de la date de remise des offres.

III- CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

III-1 : Détail des prestations

* Le marché comprend quatre lots :

- Lot n° 1- Manuels scolaires 6e
- Lot n° 2- Manuels scolaires 5e
- Lot n° 3- Manuels scolaires 4e
- Lot n° 4- Manuels scolaires 3e

Les candidats peuvent soumissionner pour un lot, plusieurs lots ou la totalité des lots. Pour le détail des lots, se référer à l'annexe 1.

*Les quantités données dans l'annexe 1 sont des quantités établies au regard de l'effectif attendu pour l'année scolaire 2017-2018. Elles pourront être augmentées ou réduites de 10 %.

III-2 Variantes

Les variantes ne sont pas acceptées. Les offres doivent être conformes au dossier de consultation.

III-3 : Modalités d'exécution

a) Prix

Les prix proposés sont fermes et définitifs. Ils sont exprimés en Euros HT ; le montant de la TVA et des éventuelles autres taxes devront apparaître clairement dans la proposition de prix. Les prix comprennent tous les frais afférents du transport à la livraison « franco de port et d'emballage ».

b) Caution

Le titulaire est dispensé de la constitution d'un cautionnement.

c) Avance forfaitaire

Il ne sera pas accordé d'avance forfaitaire.

d) Délai d'exécution

Le titulaire devra respecter le délai de livraison pour lequel il s'engage à compter de la réception du bon de commande.

e) Pénalités

Une pénalité sera appliquée en cas de retard dans la livraison des manuels. Cette pénalité sera calculée de la manière suivante : prix des manuels manquants divisés par 150 multiplié par le nombre de jour de retard.

f) Passation de la commande

Les fournitures seront commandées dès attribution du marché par l'émission de bons de commande émanant du Collège Texeira Da Motta. Les bons de commande comporteront :

- la désignation , le code ISBN
- la quantité
- le prix
- la signature du chef d'établissement ou de son représentant

En cas d'impossibilité de fournir les ouvrages commandés ou de respecter la date de livraison, les modifications éventuelles ne seront acceptées qu'après accord préalable du service gestionnaire. Toute livraison exécutée sans bon de commande ne sera pas payée au titulaire. Pour être considérés comme valables, les bons de commande doivent obligatoirement revêtir la signature du chef d'établissement ou de la gestionnaire.

g) La livraison

La livraison sera effectuée au Collège Texeira Da Motta.

Chaque livraison donnera lieu à l'établissement d'un bon de livraison à l'en-tête du titulaire et précisera :

- la date de livraison
- la désignation du ou des produits livrés
- la quantité du ou des produits livrés
- le prix en euros et toutes taxes comprises des produits livrés

Les livraisons seront soumises aux vérifications en termes de quantité et de conformité de référence produit.

III-3 : Facturation et paiement

a) Facturation

Les factures afférentes au paiement seront établies en format papier en un original et une copie, et porteront outre les mentions légales, les indications ci-après :

- nom et adresse du créancier et son numéro de SIRET
- RIB au format SEPA
- le détail de la fourniture livrée
- le prix HT et le taux et montant de la TVA
- la date.

b) Paiement

Sur présentation d'une facture détaillée, conformément à l'attribution du marché, les sommes dues seront payées dans le délai maximum fixé par voie réglementaire et par mandat administratif. Aucun acompte ne sera versé à l'entreprise titulaire du marché.

Le point de départ du délai global de paiement est la date de réception de la facture dans le service. Toute modification d'éléments erronés fait courir les délais de paiement. Des pénalités seront appliquées en cas de non-respect des délais prévus au marché.

III-3 : Résiliation du marché

Le présent marché pourra être résilié en cas de manquements répétés ou particulièrement grave par le titulaire (notamment en cas de dépassement injustifié du délai contractuel de livraison). Après avoir invité le titulaire à présenter des observations dans un délai de 15 jours, le collège pourra résilier le marché aux torts du titulaire, sans que celui-ci puisse prétendre à indemnité, par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation sera prononcée le cas échéant avec exécution des prestations aux frais et risques du titulaire défaillant.

III-4 : Litiges

Le présent marché étant un contrat administratif, les litiges seront portés devant le Tribunal de Saint-Denis.

IV- DECLARATION, ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Le titulaire est soumis aux obligations résultant des lois et règlements relatives à la protection de la main d'œuvre et aux conditions de travail.

Après avoir produit les documents, certificats, attestations et déclarations visés à l'article 45 et suivants du Code des Marchés Publics,

Je déclare sur l'honneur :

- ne pas faire l'objet d'une interdiction de concourir aux marchés publics
- que je n'ai pas fait, ou toute personne ayant agi sous mon couvert, présente dans mon établissement n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire, pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1, L125-3 du Code du Travail

J'atteste que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L143-3 et L620-3 du Code du Travail.

En cas de litige, la loi française est seule applicable. Les tribunaux français sont seuls compétents. Les correspondances relatives au marché sont rédigées en français.

V- ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Le candidat (nom, prénom).....

Agissant au nom et pour le compte de : (intitulé complet et forme juridique de la société).....

.....

Domicilié :

N° de téléphone :.....

E-mail :

Ayant son siège social à :

Immatriculation à l'INSEE :

- N° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres)
- Code d'activité économique principale (APE)
- N° d'inscription au registre du commerce :

Après avoir pris connaissance du présent document que je déclare accepter sans modifications ni réserves,

- 1- M'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions ci-dessus.
- 2- Prix : mon offre m'engage pour la durée de validité des offres fixée à 90 jours.

A....., Le.....

Signature

Le présent document comporte 6 pages numérotées de 1 à 6 et une annexe.
Il sert de support unique pour le marché cité en objet et contient à la fois le Règlement de Consultation, le CCP et l'Acte d'Engagement.